



Objet : Représentants de la CCLA au conseil syndical du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MME TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Rappelle à l'assemblée les statuts et compétences du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) composé de trois EPCI adhérents : CCLA, CC Val Guiers, CC Yenne ;

Explique que chaque EPCI dispose de 6 délégués et 6 suppléants au sein du conseil syndical du SMAPS et qu'il convient de désigner pour la CCLA 6 délégués titulaires disposant pour chacun d'entre eux d'un suppléant.

Invite les conseillers communautaires à faire valoir leur candidature.

Se portent candidats :

→ Titulaires :

- Pascal ZUCCHERO
- Claudine TAVEL
- Marie-Lise MARCHAIS
- Thomas ILBERT
- David WROBEL
- Christophe VEUILLET

→ Suppléants :

- Monika WADOWIAK
- Fabien DUPRAZ
- Sandra FRANCONY
- Romain BAVUZ
- Francis MALLEIN
- Nathalie PECH

Le Président :

Propose aux conseillers communautaires qui l'acceptent, de procéder au vote à main levée ;

Invite le conseil communautaire à voter.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE pour siéger au conseil syndical du SMAPS :

Titulaires	Suppléants
Pascal ZUCCHERO	Monika WDOWIAK
Claudine TAVEL	Fabien DUPRAZ
Marie-Lise MARCHAIS	Sandra FRANCONY
Thomas ILBERT	Romain BAVUZ
David WROBEL	Francis MALLEIN
Christophe VEUILLET	Nathalie PECH

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces et à entreprendre toute démarche se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY

